



15 – 20 Mars 2010

Avec le soutien de: UNOWA

Financée par: UNIFEM, Urgent Action Fund et AWDF



Mission de Solidarité en Guinée Résumé

Le 28 Septembre 2009, une force militaire brutale a été utilisée pour réprimer une manifestation pacifique organisée par les Forces Vives, comprenant des Partis politiques, des organisations de la société civile et des syndicats dans le stade de Conakry en Guinée. Selon le rapport de la Commission d'Enquête Internationale sur la Guinée un total de 156 personnes ont été tuées, 109 femmes victimes de viol et autres abus sexuels et un nombre inconnu de personnes sont portées disparues. Cet acte a été largement condamné tant au niveau national et international.

Suite à l'appel des femmes guinéennes, le Groupe de travail Femmes, la Paix et Sécurité du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a demandé l'envoi d'une Mission de solidarité à titre d'appui aux victimes de la manifestation sanglante du 28 Septembre.

Cet appel a été réitéré à la 8^{ème} Réunion Africaine régionale sur les femmes, Beijing +15, organisée à Banjul par la Commission Economique pour l'Afrique (UN ECA) et à la réunion des experts organisée par la Direction des Femmes, du Genre et du Développement de l'Union Africaine. Un plaidoyer fort a été aussi fait à l'occasion de la 54^{ème} Réunion de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme tenue à New York, en mars 2010, et au sein du Panel de haut niveau sur la Résolution 1325 mis en place par le Secrétaire Général des Nations Unies, et co-présidé par Mary Robinson, ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme et Bineta Diop, Directrice exécutive de FAS.

Un consensus s'est dégagé parmi les organisations de la société civile de femmes de l'Afrique de l'ouest pour entreprendre une Mission de solidarité à titre d'appui aux femmes en Guinée. Grâce au soutien de l'UNOWA, de l'UNIFEM, d'Urgent Action Fund et d'AWDF, la Mission de solidarité sous la direction du FAS a été menée en Guinée du 15 - 21 Mars 2010.

La Mission était composée de représentants des organisations de la société civile de femmes suivantes : Femmes Africa Solidarité (FAS), Organisation Panafricaine des Femmes (PAWO-OPF), le Réseau des Femmes pour la Paix et la Sécurité de l'Espace CEDEAO, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP), le Women's Peace Activism in West African (WIPNET), et un Membre du Parlement de la Sierra Leone.

La Mission de solidarité a grandement bénéficié des résultats de l'enquête précédente et des conclusions de la Commission d'Enquête Internationale instituée par le Secrétaire Général des Nations Unies, et de ceux du Cour Pénale Internationale.

Ainsi, la Mission est venue en complémentarité aux missions précédentes, en apportant la solidarité des femmes d’Afrique et du monde à leurs sœurs Guinéennes dans l’évaluation de la situation actuelle et de l’impact de la crise sur les femmes guinéennes en vue de proposer des solutions durables et des mécanismes pour surveiller tous les aspects du processus de règlement de la crise et de démocratisation durant la transition et au-delà.

La Mission a focalisé son plaidoyer sur plusieurs instruments relatifs aux droits des femmes notamment : la CEDAW, les Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies (1325-1820, 1888 et 1889), les dispositions du Protocole additionnel à la Charte africaine des Droits de l’Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes et la Déclaration Solennelle des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’UA sur l’Egalité de Genre et Afrique.

Le plaidoyer de la Mission s’est appuyé sur les piliers que sont la Participation des femmes, la Protection dont elles doivent bénéficier en de pareilles circonstances, la Prévention d’actes de violence, la Promotion à travers le respect de leurs droits humains. Le dernier pilier relatif à la poursuite et la traduction des auteurs des violences commises devant une Cour de justice pour que l’impunité ne continue pas de s’ériger en règle a aussi retenu l’attention de la Mission.

Pendant son séjour en Guinée, la Mission de solidarité a tenu des séances avec les cadres supérieurs du gouvernement de transition, y compris le Président par intérim, le Premier Ministre et les Ministres de la Justice, des Affaires étrangères et le Ministre de la Solidarité nationale, de la Promotion féminine et de l’Enfance. Des organisations de femmes de la société civile, des chefs religieux, des chefs de partis politiques, de jeunes et les victimes de la violence 28 septembre ont participé à des sessions interactives avec la Mission.

Suite aux discussions, la Mission a réalisé la nature profonde et massive de la violence commise sur la population sans défense dont des femmes et des enfants. Ces victimes ont été soumises à diverses formes de violence sexuelle, beaucoup d’entre eux sont toujours portés disparues et certains refusent de retourner au travail ou à l’école en raison de la stigmatisation. Les violations des droits humains ont été énormes et beaucoup de victimes continuent de vivre avec la colère et le traumatisme.

La Mission de solidarité a noté pour s’en réjouir les efforts déployés par le gouvernement, les organisations non-gouvernementales, la communauté internationale et les femmes elles-mêmes pour apporter leurs secours aux victimes, particulièrement les femmes et les enfants. La mission s’est réjouie de la décision prise par le Président par intérim de la Guinée de commanditer une étude relative à la réforme des forces de sécurité et défense et de la Justice.

La mission a fait le plaidoyer pour une prise en compte de la dimension Genre dans les nouveaux textes qui vont régir ces deux grands secteurs de la vie nationale. La Mission a salué l’élection d’une femme à la tête du Conseil National de la Transition (CNT) et a souhaité que la Constitution prenne en compte les instruments pertinents relatifs aux Droits de l’Homme.

Des initiatives sont en cours dans les domaines de soutien médical, éducatif et psychologique aux victimes. Cependant, ces efforts ne sont pas coordonnés et ne peuvent pas atteindre les résultats escomptés. Les capacités institutionnelles des groupes de femmes et du Ministère de la Solidarité nationale sont faibles. Les femmes sont victimes des divisions politiques profondément enracinées, de la régionalisation et l’ethnicité.

Il y a un énorme problème d'insécurité dû au fait que les forces de défense et de sécurité semblent plus enclins à protéger leurs maîtres politiques que le peuple. L'armée a pris les rôles de la police, créant la confusion et la peur au sein de la population. Les femmes ne se sentent pas protégées parce que leur sécurité n'est pas assurée. La peur règne encore au sein de la population. Ainsi, elles ont des craintes pour leur participation active aux prochaines élections générales.

Les discussions ont également révélées que l'accès à la justice est très limité. Les gouvernements successifs n'ont pas poursuivi les auteurs de violences et d'atteintes aux droits humains dans le passé. Le contrecoup de l'événement 28 Septembre a causé une méfiance et un manque de confiance dans le système judiciaire national et dans la Commission Nationale d'Enquête. Les victimes préfèrent plutôt l'intervention de la CPI. Le rapport de la Commission Nationale d'Enquête a refusé de reconnaître les viols du Septembre 28, ce qui continue à importuner les victimes car elles ne savent pas si elles pourront à jamais obtenir justice.

En dépit du constat qui précède, la Mission reconnaît que les événements du 28 Septembre offrent des possibilités énormes pour des changements positifs qui pourraient restaurer la dignité des femmes, la promotion de leurs droits, et accroître leur pleine et effective participation dans le processus décisionnel, même au plus haut niveau, assurer leur protection en vertu de la loi et prévenir les crimes et les violations à leur encontre.

Au regard de ce qui précède, la Mission formule les recommandations suivantes:

- Renforcer et élargir les programmes d'aide aux victimes dans le court terme et le développement d'un programme de réparation à long terme;
- Entreprendre des mesures de renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Solidarité nationale et de la Promotion féminine et de l'Enfance afin qu'il puisse prendre l'initiative dans le traitement des questions des droits, promotion et participation des femmes dans la prise de décision;
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action National sur la Résolution 1325 incluant les Résolutions 1820, 1888 et 1889;
- Inclure l'aspect genre dans toutes les sphères du Gouvernement ;
- S'engager dans des dialogues politiques et procéder à des réformes significatives dans les secteurs de la justice et de la sécurité pour promouvoir la sécurité des femmes, leur protection et leur accès à la justice ;
- Conduire des campagnes de sensibilisation et des efforts intégrés d'éducation civique axée sur l'amélioration de la participation des femmes aux activités politiques et la prise de décision.

La mission s'est engagée à faire le plaidoyer dans la mise en œuvre de ces recommandations.